



Conseil Municipal

Du
24/09/2013

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 17/09/2013

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**M. Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
16**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2013
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2013
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE , le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre.

ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :

M BAGUET Thierry
M SCHULER Jérôme
Mlle WAII Mariam

Pouvoir donné à :

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle que nous avons souscrit en 2012, auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € dans l'attente de remboursement de FCTVA sur les travaux de réfection de la rue de la Pie du Chêne et la vente de parcelles à bâtir sur le lotissement les coteaux de la roche.

A ce jour, cette ligne de trésorerie est utilisée à hauteur de 43 000 €, notre trésorerie au 23/09/2013 était de 16 629 € et nous attendons en 2014 un versement du FCTVA de 32 559 €.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance le 30/09/2013, je vous propose de la renouveler, mais seulement à hauteur de 80 000 €

Seulement deux banques ont répondu favorablement à notre consultation :
Les propositions sont les suivantes :

Crédit mutuel :

Euribor 3 mois + marge de 1.85 point soit 2.07125% en juillet 2013
Commission d'engagement:0.20%
Commission de non utilisation : 0.25%

Caisse d'Epargne

TM4+ marge de 1.70% soit 2.037% au 26/06/2013
Frais de dossier : 0.20%
Commission d'engagement Néant

Compte tenu de ces résultats, je vous propose de reconduire notre ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

Décision prise à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. décide de reconduire auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de trésorier à hauteur de 80 000 € dans l'attente de remboursement du FCTVA sur des travaux de voirie et de vente de parcelles à bâtir viabilisées sur le lotissement « Les coteaux de la roche » conformément aux conditions suivantes (Proposition du 26/06/2013 confirmée par mail):

Montant : 80 000 €.

Durée : un an.

Taux : TM4 + une marge de 1.70%.

Calcul des intérêts : Chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base exact/360).

Païement des intérêts : Annuel.

Frais de dossier : 0.30%.

Commission d'engagement : Néant.

2. Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat et tout document y afférent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le